Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20260116-D2026-037-AU
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 16/01/2026

**DÉCISION**

**CONCLUSION DE L'ACTE MODIFICATIF N°1 AU MARCHÉ N°2023/22 RELATIF À L'ÉTUDE DU SCHÉMA DIRECTEUR D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE (SDAEP) ET À L'ÉLABORATION DU PLAN DE GESTION DE LA SECURITE SANITAIRE DES EAUX (PGSSE) DU SECTEUR NORD DE L'AGGLO DU PAYS DE DREUX**

1.1 MARCHES PUBLICS

GS/DM/OB/CN/CP/EG
N°D2026-037

***Le Président de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux,***

***Vu** les statuts de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux tels qu'approuvés par arrêté inter préfectoral n° DRCL-BLE-2024278-0001 du 04 octobre 2024,*
***Vu** le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 5211-9, L. 5211-10 et L. 5216-1 et suivants,*
***Vu** le code de la commande publique et notamment son article R.2194-8,*
***Vu** le 7c° de la délibération n°CC2023-078 du Conseil communautaire du 22 mai 2023, portant modification de la délégation du Président en matière de commande publique, et autorisant le Président à prendre toute décision concernant la conclusion des avenants sans impact financier ou dont le montant cumulé est inférieur au seuil de l'article R. 2194-8 du code de la commande publique,*
***Vu** la délibération n°BC2023-199 du Bureau communautaire du 04 septembre 2023 approuvant et autorisant la signature du marché n°2023/22 relatif à l'étude du schéma directeur d'alimentation en eau potable et à l'élaboration du plan de gestion de la sécurité sanitaire des eaux du secteur nord avec le groupement dont le mandataire est la société BFIE et le co-traitant la société EXPLOR-E conclu pour partie sous la forme d'un marché ordinaire à prix global et forfaitaire de 419 135 € HT et pour partie sous la forme d'un accord-cadre à bons de commande sans montant minimum et avec un montant maximum de commandes de 200 000,00€ HT pour la totalité de la durée du marché estimée à 24 mois (hors temps de validation),*
***Vu** l'arrêté du Président n°A2022-01 du 13 mai 2022 portant délégation de fonctions à Monsieur Frédéric Giroux, 14ème Vice-Président en charge des mobilités, de l'aménagement de l'espace communautaire et de la commande publique,*
***Vu** le projet d'acte modificatif n°1,*

**Considérant** que le marché n°2023/22 relatif à l'étude du schéma directeur d'alimentation en eau potable et à l'élaboration du plan de gestion de la sécurité sanitaire des eaux du secteur nord a été attribué au groupement dont le mandataire est la société BFIE en cotraitance avec la société EXPLOR-E conclu pour partie sous la forme d'un marché ordinaire à prix global et forfaitaire de 419 135 € HT et pour partie sous la forme d'un accord-cadre à bons de commande sans montant minimum et avec un montant maximum de commandes de 200 000,00€ HT pour la totalité de la durée du marché,
**Considérant** que le service public d'eau potable du secteur nord de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux a changé d'exploitant et de mode de gestion en juillet 2025, générant des problèmes d'organisation à brève échéance de toutes les campagnes nocturnes prévues au marché,

**Considérant** qu'il est apparu nécessaire de remplacer une partie de ces campagnes nocturnes par des enregistrements de bruit via des pré localisateurs, nécessitant l'ajout d'une prestation supplémentaire au bordereau des prix unitaires, sans impact financier,
**Considérant** qu'il est apparu nécessaire sur le volet du Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire des Eaux que l'exploitant ait une bonne connaissance de son service et du terrain pour que les procédures mises en place soient adaptées,
**Considérant** qu'afin de mener à bien la mission, il est nécessaire de prolonger le délai d'exécution de l'étude d'une durée de douze (12) mois, soit une durée globale de l'étude de trente-six (36) mois, sans impact financier sur le montant maximum de la partie accord-cadre à bons de commande,

**DÉCIDE**

**ARTICLE 1 : DE CONCLURE** l'acte modificatif n°1 au marché n°2023/22 relatif à l'étude du schéma directeur d'alimentation en eau potable et à l'élaboration du plan de gestion de la sécurité sanitaire des eaux du secteur nord avec le groupement dont le mandataire est la société BFIE en cotraitance avec la société EXPLOR-E, ayant pour objet d'une part d'ajouter une prestation supplémentaire au bordereau des prix unitaires (pré localisation nocturne avec des loggers en zone semi urbaine ou urbaine) et d'autre part, de prolonger le délai d'exécution de l'étude sur le volet du Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire des Eaux d'une durée de douze (12) mois, soit une durée globale de l'étude de trente-six (36) mois et n'ayant aucune incidence sur le montant du marché.

**ARTICLE 2 : DE CHARGER** Monsieur le Directeur général des services et le comptable public assignataire de la trésorerie de Dreux agglomération, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

**ARTICLE 3 : DE PRECISER** qu'une ampliation de la décision sera notifiée à la société BFIE, mandataire du groupement titulaire du marché.

**ARTICLE 4 : D'INFORMER** que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des formalités de publicité. Un recours administratif adressé au Président dans le délai de recours contentieux interrompt ce dernier pendant un délai de deux mois.

Fait à Dreux, le 16/01/2026

Pour le Président et par délégation,
le 14ème Vice-président en charge des mobilités, de l'aménagement de l'espace communautaire et de la commande publique



**Frédéric GIROUX**

Acte publié électroniquement sur le site internet de la collectivité le : 16/01/2026